

États financiers de

**COMMISSION SCOLAIRE
HARRICANA**

30 juin 2017

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Surplus cumulé	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5-17
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	
Détail des dépenses par nature	18
Détail des dépenses par activité	19-20

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du Conseil des commissaires de la
Commission scolaire Harricana

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, l'état des résultats et l'état des surplus cumulés de l'année financière terminée à cette date, ainsi que le résumés des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives, sont tirés des états financiers audités portant le numéro de signature électronique 1518247205 de la Commission scolaire Harricana (la « Commission scolaire ») pour l'exercice clos le 30 juin 2017. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 12 octobre 2017.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait, par conséquent, se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base de procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire Harricana pour l'exercice clos le 30 juin 2017, constituent un résumé fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 12 octobre 2017

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2017

	<u>Budget</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$	\$
REVENUS			
Taxes scolaires	5 802 440	5 887 974	5 507 706
Fonctionnement			
Subventions			
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	48 008 917	48 563 267	47 450 515
Autres organismes gouvernementaux	262 580	310 809	255 998
Autres revenus de fonctionnement			
Droits de scolarité et revenus visant à financer des cours	793 879	827 755	1 145 233
Autres revenus généraux	528 960	627 712	833 111
Revenus spécifiques	2 004 218	2 089 504	1 834 509
Gain (perte) à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	36
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	115 000	118 072	113 931
	<u>57 515 994</u>	<u>58 425 093</u>	<u>57 141 039</u>
DÉPENSES			
Fonctionnement			
Activités d'enseignement et de formation	25 109 260	25 423 007	24 206 311
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	12 582 096	12 498 885	11 908 328
Activités parascolaires	6 971 129	6 891 965	6 752 529
Activités administratives	3 311 185	3 354 745	3 179 432
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	7 640 517	7 838 847	7 922 067
Activités connexes	1 909 723	1 881 851	2 251 313
Provision pour avantages sociaux	60 000	2 516	368 497
	<u>57 583 910</u>	<u>57 891 816</u>	<u>56 588 477</u>
Perte avant variation de la subvention - Financement	(67 916)	533 277	552 562
Variation de la subvention - Financement	(32 834)	(460 433)	(341 067)
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>(100 750)</u>	<u>72 844</u>	<u>211 495</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

État du surplus cumulé

Exercice terminé le 30 juin 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
SURPLUS CUMULÉ AU DÉBUT	4 951 681	4 740 186
SURPLUS DE L'EXERCICE	72 844	211 495
SOLDE À LA FIN	<u>5 024 525</u>	<u>4 951 681</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Bilan

au 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 602 558	1 027 626
Subventions de fonctionnement à recevoir (note 4)	6 381 977	6 528 278
Subventions à recevoir liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	-
Subventions à recevoir - Financement	10 902 843	11 363 276
Taxes scolaires à recevoir	303 131	287 784
Débiteurs (note 5)	938 904	1 259 452
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme - subventionnées	-	-
Frais reportés liés aux dettes	242 653	207 414
	20 372 066	20 673 830
PASSIFS		
Découvert bancaire	1 000 000	-
Créditeurs et frais courus à payer (note 7)	6 719 789	5 984 442
Revenus perçus d'avance (note 8)	1 959 125	2 070 052
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	2 947 536	2 945 020
Dettes à long terme à la charge de la C.S. (note 10)	3 428 333	3 740 000
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	51 610 000	51 417 000
Passif environnemental	-	-
Autres passifs	503 442	400 980
	68 168 225	66 557 494
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(47 796 159)	(45 883 664)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	52 719 509	50 671 974
Stocks de fournitures	48 599	109 900
Frais payés d'avance	52 576	53 471
	52 820 684	50 835 345
SURPLUS CUMULÉ	5 024 525	4 951 681

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

1. STATUTS

La Commission scolaire Harricana est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I 13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Manuel de normalisation

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer et la provision pour avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste «Activités connexes».

Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

Le Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour l'exercice par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

Passifs

Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) et contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La subvention d'investissement (CS à statut particulier) et les contributions reçues affectées aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont amortis d'au moins une stipulation répondant aux critères de comptabilisation d'un passif.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagement de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Mobilier et équipement	
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 ou 20 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Développement informatique	5 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste «Activités relatives aux biens meubles et immeubles». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 *Instruments financiers*, les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de l'exercice des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés à l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le MEES détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice terminée le 30 juin 2017, le MEES a convenu de ne pas inclure cet état financier, puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2017 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et, par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, qui sont des paiements de transfert, sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste «Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles» lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste «Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, qui ne sont pas des paiements de transfert, sont reportées dans le poste «Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles» et constatées à titre de revenus au poste «Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles» dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations corporelles pour l'exercice.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Notes complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2017

3. PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire a produit pour le présent exercice des prévisions budgétaires. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées sous le même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées par le conseil d'administration est comparé aux données réelles correspondantes. Les données budgétaires sont présentées à la page 2 des présents états financiers.

4. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Subventions de fonctionnement	4 147 788	4 397 195
Service de la dette (intérêts et autres)	286 677	249 050
Transport scolaire perçu d'avance	(148 592)	(132 347)
Autres subventions	115 489	33 765
	<u>4 401 362</u>	<u>4 547 663</u>

5. DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Clients	519 576	934 580
Taxes de vente à recevoir	361 459	287 995
Congés sabbatiques à récupérer	56 663	33 462
Divers	1 206	8 396
	<u>938 904</u>	<u>1 264 433</u>
Provision pour mauvaises créances	-	(4 981)
	<u>938 904</u>	<u>1 259 452</u>

6. EMPRUNTS BANCAIRES

L'emprunt bancaire et l'acceptation bancaire sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 27 395 565 \$. L'emprunt bancaire porte intérêts au taux préférentiel (2,7 % au 30 juin 2017) et est garanti par le MEES. Aucun montant n'est utilisé au 30 juin 2017.

L'acceptation bancaire, échéant le 6 juillet 2017, porte intérêts à un taux de 1,16 % et est garantie par le MEES.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**Notes complémentaires****Exercice terminé le 30 juin 2017**

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Salaires courus à payer	3 822 376	3 918 292
Fournisseurs	2 343 317	1 650 749
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention et à la charge de la CS	306 902	294 523
Congés sabbatiques à payer	247 194	120 878
	<u>6 719 789</u>	<u>5 984 442</u>

8. REVENUS REPORTÉS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 848 212	1 958 317
Autres revenus reportés ou perçus d'avance	110 913	111 735
	<u>1 959 125</u>	<u>2 070 052</u>

9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Congés de maladie	957 853	1 006 401
Vacances	1 637 880	1 588 689
Heures supplémentaires accumulées	51 189	31 813
Assurance traitement	268 791	280 521
Autres congés sociaux	31 824	37 596
	<u>2 947 537</u>	<u>2 945 020</u>

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**Notes complémentaires****Exercice terminé le 30 juin 2017****10. DETTE À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Emprunt, 3,23 %, remboursable jusqu'en 2023 par paiement semestriel de 155 833 \$ et un paiement final de 1 558 333 \$	3 428 333	3 740 000

Les versements de capital requis sur la dette à long terme à la charge de la Commission scolaire au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	311 667
2019	311 667
2020	311 667
2021	311 667
2022	311 667

11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Emprunt, 1,12 %, remboursable jusqu'en 2020 par annuités de 97 000 \$	291 000	-
Emprunt, 1,99 %, remboursable jusqu'en 2025 par annuités de 1 139 000 \$ à partir de 2019 et un paiement final de 8 497 000 \$	15 331 000	-
Emprunt, 2,48 %, remboursable jusqu'en 2027 par annuités de 170 000 \$ et un paiement final de 2 550 000 \$	4 080 000	4 250 000
Emprunt, 1,13 %, remboursable jusqu'en 2019 par annuités de 485 000 \$	970 000	1 455 000
Emprunt, 0,74 %	-	715 000
Emprunt, 2,37 %, remboursable jusqu'en 2027 par annuités de 407 000 \$ et un paiement final de 3 686 000 \$	7 756 000	7 756 000
Emprunt, 2,44 %, remboursable jusqu'en 2020 par annuités de 284 000 \$ et un paiement final de 4 246 000 \$	4 814 000	5 098 000
Emprunt, 2,11 %, remboursable jusqu'en 2018 par un paiement final de 747 000 \$	747 000	782 000

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**Notes complémentaires****Exercice terminé le 30 juin 2017****11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)**

Emprunt, 1,91 %	-	12 567 000
Emprunt, 2,09 %, remboursable jusqu'en 2019 par annuités de 181 000 \$ et un paiement final de 3 457 000 \$	3 638 000	3 819 000
Emprunt, 3,27 %, remboursable jusqu'en 2025 par annuités de 801 000 \$ et un paiement final de 3 995 000 \$	9 602 000	10 403 000
Emprunt, 3 %, remboursable jusqu'en 2025 par annuités de 191 000 \$ et un paiement final de 3 044 000 \$	4 381 000	4 572 000
	51 610 000	51 417 000

Les versements de capital requis sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	3 363 000
2019	7 031 000
2020	7 051 000
2021	2 708 000
2022	2 708 000

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 237 146	-	1 237 146	1 237 146
Aménagement de terrains	2 248 723	736 313	1 512 410	1 423 644
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	96 797 499	50 742 863	46 054 636	43 961 362
Équipement spécialisé	2 908 926	1 198 628	1 710 298	1 811 531
Mobilier et équipement	3 552 274	1 467 655	2 084 619	2 105 827
Réseau de télécommunication	241 277	120 878	120 399	132 464
	106 985 845	54 266 337	52 719 508	50 671 974

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles pour un montant de 7 967 \$ ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 5 000 359 \$ pour des contrats de transport scolaire, échéant le 30 juin 2018. Ce montant sera sujet à changement, entre autres, en fonction de l'indexation.
- b) Un montant de 1 271 633 \$ pour des contrats d'entretien ménager, échéant le 30 juin 2018.
- c) Un montant de 15 088 \$ pour des contrats de tonte de pelouse, échéant le 30 juin 2018.
- d) Un montant de 7 313 101 \$ pour des contrats d'amélioration, transformation et rénovation majeure aux bâtiments, échéant le 30 juin 2018.
- e) Un montant de 26 708 \$ pour la location d'un local, échéant le 30 juin 2018.
- f) Un montant de 99 220 \$ pour la location de matériel roulant, de matériel de bureau et d'équipement de foresterie, échéant le 30 juin 2018.
- g) Un montant de 277 905 \$ pour l'acquisition d'équipement de foresterie, échéant le 30 juin 2018.
- h) Un montant de 153 245 \$ pour la surveillance des bâtiments, échéant le 30 juin 2018.

14. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et constitue une provision pour mauvaises créances, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

14. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux futurs (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an \$	1 an à 3 ans \$	4 ans à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Emprunts temporaires	1 000 000	-	-	-	1 000 000
Créditeurs et frais courus à payer	4 459 155	-	-	-	4 459 155
Dettes à long terme	3 674 667	17 725 001	6 039 334	27 599 331	55 038 333
Provision pour avantages sociaux futurs	2 947 537	-	-	-	2 947 537

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires, selon les besoins quotidiens, en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêts, qu'ils soient à taux d'intérêts fixe ou variable. Les instruments financiers à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêts à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêts effectif, et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation du taux d'intérêts est faible, d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable, puisque les taux d'intérêts applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec la société Forêt et Recherche Harricana inc., un organisme qui exécute des contrats de vente de bois par l'intermédiaire de cours donnés par la Commission scolaire en formation professionnelle, car elle exerce un contrôle sur ses activités et, en cas de dissolution ou liquidation, toute responsabilité résiduelle est dévolue à la Commission scolaire.

La Commission scolaire a effectué, au cours de l'exercice, les opérations suivantes avec la société apparentée :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus - Fonctionnement		
Revenus spécifiques de fonctionnement	65 760	65 438
Charges - Fonctionnement		
Charges spécifiques de fonctionnement	173 653	155 415

Au 30 juin 2017, un solde de 18 860 \$ figure dans les débiteurs, un solde de 58 331 \$ figure dans les créditeurs et frais courus à payer et un solde de 648 981 \$ figure dans les revenus reportés. Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

À tout égard important, la direction a fait les efforts nécessaires pour détecter les opérations entre apparentés et celles connues par celle-ci ont été faites sous des conditions normales et régulières.

Il existe des prêts d'espace, de locaux et d'équipement de la Commission scolaire à Forêt et Recherche Harricana inc., et ce, sans exigence de contrepartie financière de la part de la Commission scolaire.

De plus, la Commission scolaire est aussi apparentée avec deux autres organismes, soit «Le Mouvement Kodiak d'Amos inc.» et «La Fondation des bonnes œuvres du Mouvement Kodiak d'Amos», car un de ses services, les Sports, exerce le contrôle sur les activités de ceux-ci. Le premier organisme organise des activités sportives scolaires tandis que la Fondation vise à promouvoir la formation et l'éducation des jeunes oeuvrant au niveau des activités sportives.

Notons aussi la présence de prêts d'espace, de locaux, de personnel de la Commission scolaire à ces organismes, et ce, sans exigence de contrepartie financière de la part de la Commission scolaire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191.

16. ÉVENTUALITÉS

Le tribunal a confirmé, en avril dernier, l'autorisation du recours collectif en dommages et intérêts concernant la gratuité scolaire. À ce jour, la Commission scolaire n'est pas encore en mesure d'établir la probabilité qu'un événement vienne confirmer le montant du passif éventuel.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Tableaux complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2017

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR NATURE

	<i>Budget</i>	2017	2016
	\$	\$	\$
Rémunération			
Personnel non enseignant - Activité d'enseignement et Formation	222 025	212 543	220 754
Personnel enseignant et personnel de suppléance	21 826 304	22 104 238	21 045 315
Personnel non enseignant - Activité de soutien à l'enseignement	8 756 079	8 795 726	8 433 316
Personnel non enseignant - Services d'appoints	1 190 100	1 230 488	1 149 445
Personnel non enseignant - Activités administratives	2 266 661	2 246 064	2 150 238
Personnel non-enseignant - Activités relatives biens meubles et immeubles	683 948	735 064	760 509
Personnel non enseignant - Activités connexes	320 242	333 792	393 862
Provisions congés maladie, vacances, assurance-traitement et autres congés sociaux	52 000	2 516	368 497
	<u>35 317 359</u>	35 660 431	34 521 936
Contributions de l'employeur	4 098 330	4 015 391	3 842 128
	<u>39 415 689</u>	39 675 822	38 364 064
Frais de déplacements	515 246	426 553	409 733
Fournitures et matériel	3 932 330	3 270 098	3 206 786
Services, honoraires et contrats	9 120 902	9 856 887	9 932 779
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	3 015 166	3 064 789	2 904 112
Autres dépenses	1 584 577	1 597 667	1 771 003
	<u>57 583 910</u>	57 891 816	56 588 477

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Tableaux complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2017

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres dépenses	2017
	\$	\$	\$
Enseignement et formation			
Éducation préscolaire	1 795 161	23 205	1 818 366
Enseignement primaire	8 883 721	207 674	9 091 395
Enseignement secondaire général	5 561 995	208 327	5 770 322
Formation professionnelle	3 805 156	1 531 771	5 336 927
Enseignement particulier	2 180 409	19 363	2 199 772
Formation des adultes	952 957	37 043	990 000
	23 179 399	2 027 383	25 206 782
Soutien à l'enseignement et à la formation			
Gestion des écoles et des centres	3 604 478	355 936	3 960 414
Moyens d'enseignement	844 352	222 912	1 067 264
Services complémentaires	4 345 213	131 517	4 476 730
Services pédagogiques et de formation d'appoint	1 155 469	35 240	1 190 709
Animation et développement pédagogique	795 816	44 551	840 367
Perfectionnement du personnel enseignant	70 191	157 538	227 729
Activités sportives,culturelles et sociales	548 456	401 753	950 209
	11 363 975	1 349 447	12 713 422
Parascolaires			
Hébergement des élèves	227 752	74 617	302 369
Services alimentaires	36 124	22 632	58 756
Transport scolaire	23 446	5 337 597	5 361 043
Services de garde	1 108 479	74 105	1 182 584
	1 395 801	5 508 951	6 904 752
Administratives			
Conseil des commissaires et comités	111 727	14 033	125 760
Gestion	2 135 759	412 471	2 548 230
Services corporatifs	278 738	374 936	653 674
Perfectionnement	877	39 826	40 703
	2 527 101	841 266	3 368 367
Biens meubles et immeubles			
Entretien des biens meubles	-	1 058 021	1 058 021
Conservation des immeubles	548 835	3 000 669	3 549 504
Entretien ménager	-	1 289 942	1 289 942
Consommation énergétique	-	1 151 924	1 151 924
Location d'immeubles	-	41 016	41 016
Protection et sécurité	903	271 176	272 079
Amélioration et rénovation majeure non capitalisable	169 872	202 388	372 260
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	76 746	70	76 816
	796 356	7 015 206	7 811 562
Solde à reporter	39 262 632	16 742 253	56 004 885

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Tableaux complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2017

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres dépenses	2017
	\$	\$	\$
Solde reporté	39 262 632	16 742 253	56 004 885
Connexes			
Financement	-	1 419 028	1 419 028
Projets spéciaux	281 749	43 375	325 124
Rétroactivité	26 612	-	26 612
Sécurité d'emploi	2 164	-	2 164
Variation des provisions	-	802	802
Prêts de services	102 664	10 537	113 201
Autres activités connexes	-	-	-
	413 189	1 473 742	1 886 931
	39 675 821	18 215 995	57 891 816